

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 75

MARDI 23 SEPTEMBRE 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2008

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 29 et mardi 30 septembre 2008 siégeant en formation de Conseil municipal.....	2662
VILLE DE PARIS	
Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une Conseillère au Cabinet du Maire	2664
Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris.....	2664
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats admis à participer à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris, ouvert à compter du 9 juin 2008, pour cinq postes	2664
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires de puériculture et de soins (F/H) de la Commune de Paris — spécialité auxiliaire de soins, ouvert à partir du 15 septembre 2008 pour six postes	2664
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe d'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée de la Commune de Paris, ouvert à partir du 23 juin 2008, pour trois postes	2664
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne d'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée de la Commune de Paris, ouvert à partir du 23 juin 2008, pour quatre postes.....	2665
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-061 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux rues du 9 ^e arrondissement (Arrêté du 15 septembre 2008)	2665

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-080 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Santos Dumont, à Paris 15^e (Arrêté du 10 septembre 2008)

2665

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-081 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Leriche, à Paris 15^e (Arrêté du 15 septembre 2008)

2666

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-082 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale place Henri Rollet, à Paris 15^e (Arrêté du 15 septembre 2008)

2666

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-087 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 8^e arrondissement de compétence municipale (Arrêté du 17 septembre 2008) ..

2667

Annexe : liste des emplacements

2667

DEPARTEMENT DE PARIS

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 16, avenue de la Porte des Poissonniers, à Paris 18^e (Arrêté du 12 septembre 2008)

2668

D.A.S.E.S. — Modification de l'arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui d'Epée de Bois (Arrêté du 14 août 2008). ..

2668

Annexe : liste des centres de santé

2669

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00628 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 5 septembre 2008).....

2669

Arrêté DTPP n° 2008-469 portant mise en demeure avant travaux d'office (Arrêté du 10 septembre 2008).....

2670

Annexe 1 : mesures de sécurité à réaliser.....

2670

Annexe 2 : voies et délais de recours

2670

Arrêté n° 2008/3118/00028 modifiant l'arrêté n° 06-19706 du 2 août 2006 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police (Arrêté du 10 septembre 2008)..... 2671

Arrêté n° 2008/3118/00029 modifiant l'arrêté n° 2006-21045 du 20 septembre 2006 fixant la représentation de l'administration au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes (Arrêté du 15 septembre 2008)..... 2671

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris — grade d'agent de maîtrise — dans la spécialité électrotechnique. — Dernier rappel..... 2671

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité conseil en économie sociale et familiale. — Dernier rappel..... 2672

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la spécialité équipements sportifs. — Dernier rappel..... 2672

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la spécialité gestion logistique. — Dernier rappel..... 2672

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance des musées. — Dernier rappel..... 2673

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques. — Rappel..... 2673

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la spécialité bâtiments. — Rappel..... 2673

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2674

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 2674

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux..... 2674

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de trois postes d'administrateurs (F/H) de la Ville de Paris..... 2674

Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2675

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de gestion comptable pour le service « Finances » par voie statutaire ou emploi contractuel catégorie C confirmé, ou catégorie B (F/H).... 2675

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de magasinier polyvalent (F/H)..... 2675

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de chef de projet (F/H) microcrédits personnels..... 2676

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de deux postes de chargé de mission (F/H) microcrédits personnels..... 2676

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'assistante microcrédits personnels..... 2676

CONSEIL DE PARIS

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 29 et mardi 30 septembre 2008 siégeant en formation de Conseil municipal.

A - Questions des Conseillers de Paris

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. :

QOC 2008-117 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur la mise en place des comités de ligne décidée par le contrat « S.T.I.F.-R.A.T.P. 2008-2011 ».

QOC 2008-118 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de Police sur les mesures envisagées pour empêcher le développement anarchique du stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs.

QOC 2008-119 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative à la mise en place d'une campagne de propreté, à l'instar de celle de la R.A.T.P. pour inciter les Parisiens à plus de civisme.

QOC 2008-120 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de Police au sujet des points retenus pour développer la vidéo-surveillance dans les années à venir sur le 16^e arrondissement.

QOC 2008-121 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris pour une meilleure information des Parisiens, pour les associer à la lutte contre les termites qui continuent à progresser dans de nombreux quartiers.

QOC 2008-122 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant l'intensification des travaux de replantation dans le bois de Boulogne, suite à la tempête de 1999.

QOC 2008-123 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur son soutien à l'hôpital Henry-Dunant, dont l'avenir semble incertain.

QOC 2008-124 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Préfet de Police sur les mesures envisagées pour concilier l'amélioration de l'éclairage public de nombreuses artères et l'exigence à réaliser des économies d'énergie.

QOC 2008-125 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur le programme d'aménagement des stations du réseau souterrain retenu pour 2009, par la R.A.T.P.

QOC 2008-126 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le coût environnemental de l'opération « Paris plage ».

QOC 2008-127 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'indisponibilité du service des « tubes pneumatiques ».

QOC 2008-128 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris à propos de la protection et de l'entretien des édifices religieux dans la Capitale.

QOC 2008-129 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le bilan de la politique de gratuité des musées de la Ville de Paris depuis 2001, ainsi que l'état des fréquentations depuis 7 ans.

QOC 2008-130 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le théâtre de la Gaîté-Lyrique.

QOC 2008-131 Question de M. François LEBEL, Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au ravalement de l'église de la Madeleine.

QOC 2008-132 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris au sujet d'une évaluation des deux changements majeurs apportés dans la circulation routière aux abords de la place Charles-de-Gaulle, sous la précédente mandature, avec la mise en sens unique des avenues Marceau et Mac-Mahon.

QOC 2008-133 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur la multiplication de feux de circulation, notamment aux carrefours.

QOC 2008-134 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la réutilisation de la Petite Ceinture, selon les différentes propositions formulées par Réseau Ferré de France.

QOC 2008-135 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de Police sur la multiplication du nombre de barrières métalliques de la Préfecture de Police sur la voie publique.

QOC 2008-136 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les conditions et les raisons du changement de directeur de l'Atelier d'Urbanisme.

QOC 2008-137 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux choix rédactionnels du magazine d'information municipale « à Paris ».

QOC 2008-138 Question de M. Gérard d'ABOUILLE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de Police suite à l'accident nautique qui s'est déroulé sur la Seine, à Paris, le 13 septembre dernier.

QOC 2008-139 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur la superficie nécessaire et le budget à envisager pour réaliser et gérer une crèche et une halte-garderie dans la mairie du 16^e arrondissement.

QOC 2008-141 Question de MM. Jean-François LEGARET, Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police relative aux dangers de la navigation sur la Seine.

QOC 2008-142 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les nombreux projets envisagés autour de la porte d'Auteuil (16^e).

QOC 2008-143 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le changement de lieu de la « Fête au bois », anciennement « Fête à Neu-Neu », habituellement située sur la pelouse de Saint-Cloud, au cœur du bois de Boulogne et maintenant installée sur la pelouse de la Muette, en lisière du boulevard des Maréchaux.

II - Question du groupe Centre et Indépendants :

QOC 2008-140 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant le renouvellement des délégations de service public relatives à la gestion des marchés alimentaires découverts.

III - Questions du groupe « Les Verts » :

QOC 2008-109 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative à la diffusion par voie électronique des communiqués de presse du Maire de Paris à l'ensemble des élus parisiens.

QOC 2008-110 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative à l'exposition « le Charles-de-Gaulle, escale à Paris », dans le salon des Tapisseries et la salle des Prévôts, du 16 mai au 28 juin 2008.

QOC 2008-111 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative à l'illumination de la Tour-Eiffel, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne.

QOC 2008-112 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative à l'inauguration du « village des Droits de l'Homme », le 30 août dernier, sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville.

QOC 2008-113 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Préfet de Police relative à la venue du Pape Benoît XVI à Paris et au dispositif de sécurité déployé à cette occasion.

QOC 2008-114 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police relative à la circulation d'une Formule 1 dans les rues de Paris, le 31 août dernier, à l'initiative de la Fédération française du Sport Automobile.

QOC 2008-115 Question de M. Sylvain GAREL et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Préfet de Police relative aux diverses manifestations parisiennes liées aux Jeux olympiques de Pékin.

QOC 2008-116 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris relative aux mesures des champs électromagnétiques émis par les bornes « wi-fi ».

IV - Questions du groupe communiste

QOC 2008-106 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe communiste à M. le Maire de Paris concernant la mutation forcée d'un enseignant de l'école élémentaire de la rue Cavé (18^e).

QOC 2008-107 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe communiste à M. le Maire de Paris relative à la réouverture de la « boutique solidaire » située à l'angle de la rue Myrha et de la rue Léon (18^e), touchée par un grave incendie en juillet dernier.

B - Question d'un Conseil d'arrondissement

QOC 2008-108 Question du Conseil du 8^e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant l'application, à Paris, des dispositions de l'article 69 de la loi du 31 décembre 2006, modifiant l'article L. 2124-13 du Code général de la propriété des personnes publiques disposant que « tout navire ou engin flottant sur le domaine public fluvial ne peut y stationner plus d'un mois, sans l'accord du maire de la commune ».

VILLE DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une Conseillère au Cabinet du Maire.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 1^{er} septembre 2008,

Mme Claire WEILL, ingénieure en chef des Ponts et Chaussées, est, à compter du 1^{er} septembre 2008, nommée en qualité de Conseillère, au Cabinet du Maire, pour une durée de trois ans.

A compter du 1^{er} septembre 2008, Mme Claire WEILL est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Fin de fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 septembre 2008,

Il est mis fin, à compter du 10 juillet 2008, aux fonctions d'administrateur de la Ville de Paris dévolues à M. Mostéfa MESSAOUDI, administrateur civil du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité et du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats admis à participer à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris, ouvert à compter du 9 juin 2008, pour cinq postes.

- Mme Claudine ARRAS
- M. Pascal BOUHET
- Mlle Sabine CANTIN
- M. Benoît DEFRANCE
- Mme Josette DOFFENIES
- Mme Annie GUELLIER
- M. Guy LE COQ
- M. Jean-Luc LECLERC
- M. Alain TEIXEIRA
- M. Didier VARLET.

Arrête la présente liste à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 5 septembre 2008

Le Président du Jury

Jean-Claude DIQUET

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer à l'épreuve d'entretien avec le jury du concours sur titres pour l'accès au corps des auxiliaires de puériculture et de soins (F/H) de la Commune de Paris — spécialité auxiliaire de soins, ouvert à partir du 15 septembre 2008 pour six postes.

- Mlle ASSOUMANI Harmya
- Mlle BENSALAH Nabila
- Mlle BERTIN Jennifer
- Mlle BOUHENI Messaouda
- Mlle CARBON Sophie Agnès
- Mlle CRATERE Margot
- Mlle DEMOULIN Véronique
- Mme DI MAIO-MARTY Valérie
- Mme DJINGAROV-KARANOVA Tanya
- Mlle DRANE Doriane
- Mme GHARSA-CHEBILA Djamila
- Mlle HELENE-CHAMBAY Yvonne
- Mlle KERNEIS Christiane
- Mlle LAVERCHER Fanny
- Mlle LE PROVOST Isabelle
- Mme LHOMME-DUMONT Barbara
- Mlle MAHROUG Jamila
- Mlle MARCHESI GRANDI Véronique
- Mme PEERBUX-EARALLY Farahnaaz
- Mme PRETOT-SAMOILENKO Gyslaine
- Mme RYMER-DU BESSEY DE CONTENSON Charlotte
- Mme SLANGEN-BOURG DIMEY Chantal
- Mlle TIREAU Magali.

Arrête la présente liste à 23 (vingt-trois) noms.

Fait à Paris, le 16 septembre 2008

La Présidente du Jury

Francine JANSSEN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours externe d'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée de la Commune de Paris, ouvert à partir du 23 juin 2008, pour trois postes.

- 1 — M. BOUIRATEN Mustapha
- 2 — M. CHOUGUI Krime
- 3 — M. FREMONT Frédéric
- 4 — M. GOUFFIER Jacques
- 5 — Mlle GWYER GIBBS Caroline
- 6 — M. KLEIN Olivier

- 7 — M. KOUTCHO Venance
 8 — Mlle LAMBERT Catherine
 9 — Mlle NIVOIX Nathalie
 10 — M. RENOUD Nicolas
 11 — M. TAMARAT Amar
 12 — M. TETAR Jean-Yves.

Arrête la présente liste à 12 (douze) noms.

Fait à Paris, le 16 septembre 2008

Le Président du Jury

Jean-Michel LARNAUDIE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne d'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée de la Commune de Paris, ouvert à partir du 23 juin 2008, pour quatre postes.

- 1 — M. CASTRO Georges
 2 — M. CHAILLOU Dominique
 3 — M. CUVILLIER Christian
 4 — Mme FELISZEK-GUYON Malgorzata
 5 — M. GIGUET Arnaud
 6 — M. GUERBOIS Stuart
 7 — Mme HAOUZ-EL GANI Radla
 8 — M. HUBERT Sacha
 9 — M. IDOHOU Louis
 10 — M. JEAN ALPHONSE Etienne
 11 — M. MOREL Marc
 12 — M. MOULIN Claude
 13 — M. NDOUDI Fulbert
 14 — M. NSAKISA Muanza.
 15 — M. OUADDAH Nori
 16 — Mme POJNINA Svetlana
 17 — M. PONTGERARD Patrick
 18 — M. REY Juan Antonio.

Arrête la présente liste à 18 (dix-huit) noms.

Fait à Paris, le 16 septembre 2008

Le Président du Jury

Jean-Michel LARNAUDIE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-061 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans deux rues du 9^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de renouvellement de conduite de gaz doivent être entrepris par le Gaz de France, rue de Caumartin, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie et de la rue Boudreau ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 17 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans les voies suivantes du 9^e arrondissement :

— Caumartin (rue de) : côté pair :

- du n° 2 au n° 14 (15 places de stationnement) du 1^{er} octobre au 17 octobre 2008 inclus,

- du n° 22 au n° 28 (5 places de stationnement, les places G.I.G./G.I.C. restent libres), jusqu'au 4 octobre 2008 inclus,

- du n° 30 au n° 32 (4 places de stationnement) jusqu'au 2 octobre 2008 inclus ;

— Boudreau (rue) : côté impair :

- au droit du n° 11 (1 place de stationnement),

- au droit du n° 9 (4 places de stationnement, à l'exception de la place G.I.G./G.I.C. qui reste libre) jusqu'au 17 octobre 2008.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 17 octobre 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 septembre 2008

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
 Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-080 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Santos Dumont, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Santos Dumont, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 1^{er} au 17 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Santos Dumont (rue) : au droit du n° 31 bis au n° 51.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 1^{er} octobre et jusqu'à la fin des travaux prévue le 17 octobre 2008 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 septembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-081 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Leriche, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-012 du 27 juin 2008 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G./G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 15^e arrondissement de Paris de compétence municipale ;

Considérant que, dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Leriche, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 6 au 31 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Leriche (rue) : côté impair, au droit des n°s 3 à 7, côté pair, au droit des n°s 2 à 8.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé du 27 juin 2008 seront suspendues, à titre provisoire, en ce qui concerne l'emplacement G.I.G./G.I.C., à Paris 15^e, du 6 au 31 octobre 2008 inclus :

— Leriche (rue), au droit du n° 8, un emplacement.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 6 octobre et jusqu'à la fin des travaux prévue le 31 octobre 2008 inclus.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 septembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-082 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale place Henri Rollet, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une emprise de chantier privé place Henri Rollet, à Paris 15^e, il convient de neutraliser à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 6 au 31 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La circulation générale sera interdite, à titre provisoire, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 6 au 31 octobre 2008 inclus, dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Henri Rollet (place) : entre la rue Leriche et la rue Saint-Lambert, entre la rue Desnouettes et la rue de Vaugirard.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 septembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur Chef d'arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*
Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-087 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 8^e arrondissement de compétence municipale.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, L. 325-9, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-11 ;

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'arrêté du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer en date du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-16558 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-169 du 20 décembre 2007 désignant à Paris les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 8^e arrondissement ;

Considérant qu'il importe de faciliter les déplacements des personnes handicapées dans la Capitale en leur réservant des emplacements de stationnement prévus à cet effet ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne à Paris 8^e arrondissement sont désignés en annexe au présent arrêté.

Art. 2. — L'utilisation des emplacements prévus à l'article précédent par des personnes non titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne constitue une infraction à l'article R. 417-11-I-3^o du Code de la route.

Lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais et risques de leurs propriétaires dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — L'arrêté municipal n° 2007-169 du 20 décembre 2007 susvisé est abrogé.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 septembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjointe au Maire de Paris
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public*
Annick LEPETIT

Annexe : liste des emplacements

- Alfred de Vigny (rue), au droit du n° 12, un emplacement ;
- Arcade (rue de l'), au droit du n° 5, un emplacement ;
- Arcade (rue de l'), au droit du n° 25, un emplacement ;
- Arsène Houssaye (rue), en vis-à-vis du n° 9, deux emplacements ;
- Beaujon (rue), au droit des n°s 20-22, un emplacement ;
- Beaujon (rue), au droit du n° 38, un emplacement ;
- Berne (rue de), au droit du n° 2, un emplacement ;
- Berne (rue de), au droit du n° 16, un emplacement ;
- Berryer (rue), au droit du n° 14, un emplacement ;
- Bertie Albrecht (avenue), au droit du n° 2, un emplacement ;
- Bienfaisance (rue de la), au droit du n° 11, un emplacement ;
- Bucarest (rue de), au droit du n° 11, un emplacement ;
- César Caire (avenue), au droit du n° 1, un emplacement ;
- Clapeyron (rue), au droit des n°s 17-19, deux emplacements ;
- Constantinople (rue de), au droit du n° 3, un emplacement ;
- Constantinople (rue de), au droit des n°s 21-23, un emplacement ;
- Courcelles (rue de), au droit des n°s 41-43, un emplacement ;
- Courcelles (boulevard de), au droit du n° 49, un emplacement ;
- Courcelles (rue de), au droit du n° 63, un emplacement ;
- Courcelles (rue de), au droit du n° 75, un emplacement ;
- Daru (rue), au droit du n° 2, un emplacement ;
- Daru (rue), au droit du n° 29, un emplacement ;
- Edimbourg (rue d'), au droit du n° 1, un emplacement ;

- Florence (rue de), au droit du n° 11, un emplacement ;
- Général Foy (rue du), au droit du n° 2, un emplacement ;
- Général Foy (rue du), au droit du n° 26, un emplacement ;
- Greffulhe (rue), au droit du n° 5, un emplacement ;
- Haussmann (boulevard), au droit du n° 83, un emplacement ;
- Henri Bergson (place), au droit du n° 14, un emplacement ;
- Hoche (avenue), au droit du n° 61, un emplacement ;
- Laborde (rue de), au droit du n° 26, un emplacement ;
- Laborde (rue de), au droit du n° 48, un emplacement ;
- Lisbonne (rue de), au droit du n° 18, un emplacement ;
- Lisbonne (rue de), au droit du n° 35, un emplacement ;
- Lisbonne (rue de), au droit du n° 55, un emplacement ;
- Louis Murat (rue), au droit du n° 7, un emplacement ;
- Mathurins (rue des), au droit des n°s 35-37, un emplacement ;
- Miromesnil (rue de), au droit du n° 68, un emplacement ;
- Miromesnil (rue de), au droit du n° 103, un emplacement ;
- Monceau (rue de), au droit du n° 17, un emplacement ;
- Monceau (rue de), au droit du n° 68, un emplacement (à côté de l'emplacement transport de fonds) ;
- Monceau (rue de), au droit du n° 76, un emplacement ;
- Moscou (rue de), au droit du n° 9, un emplacement ;
- Moscou (rue de), au droit des n°s 36-38, deux emplacements ;
- Naples (rue de), au droit du n° 42, un emplacement ;
- Néva (rue de la), au droit du n° 14, un emplacement ;
- Pasquier (rue), au droit du n° 2, un emplacement ;
- Rembrandt (rue), en vis-à-vis du n° 16, un emplacement ;
- Rocher (rue du), au droit du n° 28, un emplacement ;
- Rocher (rue du), au droit du n° 38, un emplacement ;
- Rocher (rue du), au droit du n° 56, un emplacement ;
- Rocher (rue du), au droit du n° 68, un emplacement ;
- Rocher (rue du), au droit des n°s 87-89, un emplacement ;
- Rome (rue de), au droit du n° 9, un emplacement ;
- Rome (rue de), au droit des n°s 58-60, un emplacement ;
- Ruysdaël (avenue), au droit du n° 3, un emplacement ;
- Saint-Pétersbourg (rue de), au droit du n° 41, un emplacement ;
- Stockholm (rue de), au droit du n° 1, un emplacement ;
- Tronchet (rue), au droit du n° 27, un emplacement ;
- Turin (rue de), au droit du n° 7, un emplacement ;
- Turin (rue de), au droit du n° 9, deux emplacements ;
- Turin (rue de), au droit du n° 19, un emplacement ;
- Vernet (rue), au droit du n° 10, un emplacement ;
- Vézelay (rue de), au droit du n° 18, un emplacement ;
- Vienne (rue de), au droit du n° 23 bis, un emplacement ;
- Vignon (rue), au droit du n° 15, un emplacement.

DEPARTEMENT DE PARIS

Autorisation donnée à la Ville de Paris pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 16, avenue de la Porte des Poissonniers, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La Ville de Paris est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} septembre 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 16, avenue de la Porte des Poissonniers, à Paris 18^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 66 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 septembre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale
des Services administratifs
du Département de Paris*

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

D.A.S.E.S. — Modification de l'arrêté constitutif d'une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui d'Epée de Bois.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre IV de sa troisième partie relative au Département (partie législative), et les articles R. 1617-1 et suivants (partie réglementaire) modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2005 modifié, instituant à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-Direction de la Santé, Bureau des Associations et des Centres de Santé, Centre de l'Epée de Bois, 3, rue de l'Epée de Bois, à Paris 5^e, une régie de recettes pour le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2005 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui de l'Épée de Bois ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de deux cabinets dentaires, il convient d'augmenter le montant de l'encaisse du centre Marcadet et de reprendre le tableau énumérant les établissements ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 28 juillet 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté susvisé du 7 décembre 2005 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui de l'Épée de Bois est modifié dans ce sens que le tableau mentionnant les établissements est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, à Paris 2^e ;

— au Directeur des Finances — Bureau de la Comptabilité et des Régies — Secteur des régies ;

— à la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Sous-Direction de la santé — Bureau des Associations et des Centres de Santé ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés ;

— aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 14 août 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Pour la Sous-Directrice de la Santé,

*Le Chef du Bureau
Equipements Publics de Santé*

Xavier BOUCHÉ-PILLON

Annexe : liste des centres de santé

N° de la sous-régie	Nom	Adresse	Montant de l'encaisse en numéraire
100301	Au Maire/Volta	4, rue au Maire, 75003 Paris Téléphone : 01 48 87 49 87	870 €
100701	Saint-Dominique	109/109bis, rue Saint-Dominique, 75007 Paris Téléphone : 01 45 51 81 89	450 €
101101	Chemin Vert	70, rue du Chemin Vert, 75001 Paris Téléphone : 01 48 05 96 20	750 €

101301	Edison	44, rue Charles Moureu, 75013 Paris Téléphone : 01 44 97 86 67	1 380 €
101701	Epinettes	51, rue des Epi- nettes, 75017 Paris Téléphone : 01 42 63 90 72	860 €
101702	Ternes	21, rue Pierre Demours, 75017 Paris Téléphone : 01 46 22 47 76	1 380 €
101801	Marcadet	22, rue Marcadet et 41, rue Orde- ner, 75018 Paris Téléphone : 01 46 06 78 24	1 500 €

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00628 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — Des récompenses pour Actes de Courage et de Dévouement sont décernées aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

Médaille d'argent de 2^e classe :

— Capitaine Christian BONNIER, né le 30 novembre 1970, 8^e compagnie ;

— Adjudant-chef Frédéric TUILLET, né le 16 septembre 1966, 9^e compagnie ;

— Sergent Jérôme PÉPLINSKI, né le 22 août 1976, 1^{er} compagnie ;

— Sergent Christophe RAPENNE, né le 17 janvier 1980, 5^e compagnie ;

— Caporal-chef Mary LIAIGRE, née le 28 septembre 1983, 28^e compagnie ;

— Caporal Julien ANGENIEUX, né le 1^{er} juillet 1980, 3^e compagnie ;

— Caporal Samuel LE POTTIER, né le 16 octobre 1979, 28^e compagnie ;

— Caporal Bertrand VIRAT, né le 16 mars 1985, 1^{er} compagnie.

Médaille de bronze :

— Sergent Sébastien JALADE, né le 24 juin 1976, 7^e compagnie ;

— Sergent Olivier KAEMMERLEN, né le 1^{er} août 1979, 9^e compagnie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 septembre 2008

Michel GAUDIN

Arrêté DTPP n° 2008-469 portant mise en demeure avant travaux d'office.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté des Consuls du 12 messidor an VIII ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 123-3, L. 123-4, L. 521-1 à L. 521-4, L. 541-2, L. 541-3, R. 123-1 à R. 123-55 ;

Vu le Code des marchés publics, notamment l'article 35-II-1° ;

Vu l'article 2374-8° du Code civil ;

Vu les articles 2384-1, 2384-2, 2384-3 et 2384-4 du Code civil ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité concernant les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20982 du 6 septembre 2007, fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu le procès-verbal en date du 20 septembre 2006, par lequel la Sous-Commission Technique de Sécurité de la Préfecture de Police propose un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'Hôtel-Bar La Chope du Château Rouge situé 40, rue de Clignancourt, à Paris 18^e, en raison de graves anomalies au regard de la sécurité préventive ;

Vu l'avis de la délégation permanente de la Commission de Sécurité du 26 septembre 2006 ;

Considérant que le fait que les chambres de l'hôtel situées du côté cour soient inaccessibles aux secours constitue un risque grave pour la sécurité des occupants ;

Vu la mise en demeure n° 9183 du 5 octobre 2006 enjoignant M. Makhlouf BENYAHIA, propriétaire du fonds de commerce et des murs, d'avoir réalisé, dans un délai de 3 mois, les mesures de sécurité nécessaires pour remédier aux anomalies figurant dans ledit procès-verbal de la Sous-Commission Technique ;

Considérant qu'à l'issue de visites de contrôle, les 5 avril et 27 décembre 2007, il a été constaté que la plupart de ces mesures n'étaient pas exécutées ou très partiellement ;

Considérant que le bureau des hôtels et foyers de la Préfecture de Police de Paris a accordé à M. Makhlouf BENYAHIA, un délai supplémentaire d'un mois par notification du 9 janvier 2008 ;

Vu le rapport du technicien du Service Commun de Contrôle, en date du 19 février 2008, qui constate une légère amélioration ;

Vu la mise en demeure du 20 mars 2008 remise en mains propres qui enjoint M. Makhlouf BENYAHIA de transmettre le dossier d'encloisonnement sous 2 mois et d'achever l'intégralité des mesures de sécurité demandées ;

Vu la visite effectuée par la Sous-Commission de Sécurité de la Préfecture de Police en date du 1^{er} septembre 2008 ;

Considérant que de nombreux délais ont été accordés à M. Makhlouf BENYAHIA, pour que les travaux nécessaires soient réalisés ;

Considérant que la non-réalisation des travaux présente des risques graves pour la sécurité des occupants ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — M. Makhlouf BENYAHIA, propriétaire du fonds de commerce et des murs, ainsi que M. Ahmed ARAB, gérant, sont mis en demeure de réaliser les mesures de sécurité figurant en annexe dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 2. — A l'issue de ce délai, un nouveau contrôle sera effectué afin de vérifier la réalisation de l'ensemble des mesures prescrites. Si tel n'était pas le cas, il y sera procédé d'office au frais du propriétaire et de l'exploitant, ou à ceux de leurs ayants droit, en application de l'article L. 123-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié au propriétaire mentionné à l'article 1 et affiché sur la façade de l'immeuble.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 septembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*

Marc-René BAYLE

Nota : Les voies et délais de recours sont mentionnés en annexe 2 jointe.

Annexe 1 : mesures de sécurité à réaliser

1. Faire réceptionner par un organisme agréé le SSI de catégorie A mis en œuvre en 2006 et transmettre le rapport sans réserve. Assurer une surveillance permanente de l'installation.

2. Faire vérifier par un organisme agréé les installations électriques et les installations de gaz. Remédier aux observations contenues dans les rapports s'il y a lieu et transmettre les rapports sans réserve.

3. Transmettre un dossier complet portant sur l'encloisonnement de l'escalier, comportant des plans détaillés de tous les niveaux et une notice de sécurité exhaustive, le dossier transmis en mai 2008 étant succinct et inexploitable.

4. Reboucher en plein les trous dans les parois du local chaufferie.

Annexe 2 : voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite :

— soit de saisir d'un recours gracieux — Le Préfet de Police — 7/9, boulevard du Palais, 75195 Paris RP ;

— ou de former un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur — Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques — place Beauvau, 75008 Paris ;

— soit de saisir d'un recours contentieux — Le Tribunal Administratif de Paris — 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours gracieux et hiérarchique doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester la légalité de la présente décision. Il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours gracieux et hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des recours gracieux ou hiérarchique, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.

Arrêté n° 2008/3118/00028 modifiant l'arrêté n° 06-19706 du 2 août 2006 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 06-19706 du 2 août 2006 modifié, portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents techniques d'entretien de la Préfecture de Police ;

Vu le décret en date du 28 août 2008, portant nomination de M. Jacques SCHNEIDER en qualité de Directeur des Ressources Humaines à la Préfecture de Police ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 août 2006 susvisé, après :

— en qualité de représentant titulaire de l'administration :

- *remplacer* « M. Denis ROBIN, Directeur des Ressources Humaines »,

par « M. Jacques SCHNEIDER, Directeur des Ressources Humaines ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration, et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 septembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines

Jacques FOURNIER

Arrêté n° 2008/3118/00029 modifiant l'arrêté n° 2006-21045 du 20 septembre 2006 fixant la représentation de l'administration au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 2006-21045 du 20 septembre 2006 modifié, fixant la représentation de l'administration au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2008-00425 relatif à l'intérim des fonctions de chef du Service du Cabinet ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Aux articles 1, 2 et 8 de l'arrêté du 20 septembre 2006 susvisé, il convient de *remplacer* :

— en qualité de représentant titulaire de l'administration :

« M. David JULLIARD, Sous-Directeur des services administratifs du Cabinet »,

par « M. Thierry SOMMA, chargé des fonctions de Chef du Service du Cabinet, par intérim ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 septembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines

Jacques FOURNIER

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif relatif à l'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris — grade d'agent de maîtrise — dans la spécialité électrotechnique. — Dernier rappel.

1°) Un concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris — grade agent de maîtrise — dans la spécialité électrotechnique s'ouvrira à partir du 8 décembre 2008 pour 2 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application de l'article L. 335-6 du Code de l'éducation ou justifiant d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions des articles 3-1 et 4 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

2°) Un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris — grade agent de maîtrise — dans la spécialité électrotechnique s'ouvrira à partir du 8 décembre 2008 pour 3 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires justifiant au 1^{er} janvier 2008 de 4 années de services publics, ainsi qu'aux agents non titulaires de la Commune de Paris remplissant les mêmes conditions d'ancienneté.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 8 septembre au 9 octobre 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr, rubrique « Paris recrute - calendrier prévisionnel et première inscription ».

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 8 septembre au 9 octobre 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité conseil en économie sociale et familiale. — Dernier rappel.

Un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité conseil en économie sociale et familiale — s'ouvrira à partir du 8 décembre 2008.

Le nombre de postes est fixé à 10.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 8 septembre au 9 octobre 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 8 septembre au 9 octobre 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la spécialité équipements sportifs. — Dernier rappel.

1° Un concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris — grade agent de maîtrise — dans la spécialité équipements sportifs s'ouvrira à partir du 8 décembre 2008 pour 2 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie, ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application de l'article L. 335-6 du Code de l'éducation.

2° Un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) de la Commune de Paris — grade agent de maîtrise — dans la spécialité équipements sportifs s'ouvrira à partir du 8 décembre 2008 pour 4 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires justifiant au 1^{er} janvier 2008 de 4 années de services publics, ainsi qu'aux agent(e)s non titulaires de la Commune de Paris remplissant les mêmes conditions d'ancienneté.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 8 septembre au 9 octobre 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe (format 32 x 22,5) libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la spécialité gestion logistique. — Dernier rappel.

1° Un concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la spécialité gestion logistique s'ouvrira à partir du 8 décembre 2008 pour 1 poste.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application de l'article L. 335-6 du Code de l'éducation.

2° Un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la spécialité gestion logistique s'ouvrira à partir du 8 décembre 2008 pour 3 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires justifiant au 1^{er} janvier 2008 de 4 années de services publics, ainsi qu'aux agent(e)s non titulaires de la Commune de Paris remplissant les mêmes conditions d'ancienneté.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 8 septembre au 9 octobre 2008 par voie télématique sur le site internet de la Ville de Paris www.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 8 septembre au 9 octobre 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance des musées. — Dernier rappel.

1^o) Un concours externe sur épreuves pour l'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance des musées s'ouvrira, pour 3 postes, à partir du 15 décembre 2008 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent être titulaires du brevet des collèges ou d'un diplôme de niveau V.

2^o) Un concours interne sur épreuves pour l'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint principal de 2^e classe — dans la spécialité accueil et surveillance des musées s'ouvrira, pour 3 postes, à partir du 15 décembre 2008 à Paris ou en proche banlieue.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au moins 1 année de services civils au 1^{er} janvier 2008.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés ou demandés du 8 septembre au 9 octobre 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les candidat(e)s pourront également s'inscrire du 8 septembre au 9 octobre 2008 par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr en sélectionnant le concours correspondant.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques. — Rappel.

Un concours public pour l'accès au corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris dans la discipline arts plastiques sera ouvert, à partir du 12 janvier 2009, pour 16 postes à Paris ou en proche banlieue. Les mises en postes des lauréat(e)s s'effectueront, dans l'ordre de leur classement, sur les deux rentrées scolaires 2009 et 2010.

Pour pouvoir participer à ce concours, les candidat(e)s doivent être titulaires d'une licence.

Peuvent être admis en équivalence de la licence, les maîtrises obtenues après dispense de la licence, ainsi que les titres et diplômes homologués au niveau II en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Sont également admis en équivalence les titres et diplômes sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins trois

années, délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Une commission examinera la recevabilité des titres et diplômes étrangers présentés en équivalence.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 6 octobre au 6 novembre 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront être également retirés ou demandés du 6 octobre au 6 novembre 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront être établies au moyen des dossiers de candidature originaux, propres à chaque concours, délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 6 novembre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la spécialité bâtiments. — Rappel.

1^o) Un concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la spécialité bâtiments s'ouvrira à partir du 2 février 2009 pour 3 postes.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application de l'article L. 335-6 du Code de l'éducation ou justifier d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions du décret 2007-196 du 3 février 2007.

2^o) Un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la spécialité bâtiments s'ouvrira à partir du 2 février 2009 pour 6 postes.

Il est ouvert aux fonctionnaires justifiant au 1^{er} janvier 2009 de 4 années de services publics, ainsi qu'aux agents non titulaires de la Commune de Paris remplissant les mêmes conditions d'ancienneté.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 13 octobre au 13 novembre 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr. Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris de 9 h à 17 h excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 13 novembre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 18150.

LOCALISATION

Direction des Affaires Juridiques — Bureau du Droit Privé — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : juriste de droit privé.

Contexte hiérarchique : Chef de bureau et son Adjoint, Sous-Directeur et Directeur.

Attributions : Conseil et assistance juridique aux services de la Ville et du Département de Paris dans les matières relevant du droit privé (élaboration de notes en réponse aux demandes d'avis, contacts et réunions avec les différents services, suivi des instances contentieuses, suivi des dossiers d'assistance juridique aux agents poursuivis pénalement pour faits de service).

Conditions particulières : compétences dans le domaine du droit privé notamment droit des affaires, droit pénal, droit immobilier.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation juridique (3^e cycle ou master 1).

Qualités requises :

N° 1 : sens de l'organisation ;

N° 2 : esprit de synthèse et qualité du raisonnement ;

N° 3 : esprit d'équipe.

Connaissances particulières : maîtrise de l'outil informatique (word, intranet et outlook).

CONTACT

Carmen GUERREIRO-BREVIGNON — Bureau 227 — Bureau du Droit Privé — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 45 96 — Mél : carmen.guerreiro@paris.fr.

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 18153.

LOCALISATION

Direction des Affaires Juridiques — Bureau des Affaires Générales — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : Secrétaire de documentation (cadre B), assistant documentaire intranet.

Contexte hiérarchique : Responsable du service documentation, son adjointe, la Chef du Bureau des Affaires Générales, la Chef du Bureau de la Veille Juridique, le Directeur Adjoint et le Directeur.

Attributions : participation à la constitution de bases documentaires thématiques (bibliographies, signalement d'articles et de jurisprudence) et proposition de dossiers d'actualités pour une mise en ligne. Dépouillement de la presse/alimentation dossiers documentation. Mise à jour des encyclopédies périodiques. Intra-

net : recherche, récupération et suivi des fichiers auprès des fournisseurs de contenus (Sous-Direction du Droit et Sous-Direction des Marchés) ; tenue des fiches de suivi des documents mis en ligne ; préparation des réunions du comité éditorial, comptes-rendus et mise en œuvre des décisions de validation des documents ; mise en ligne et mise à jour des contenus et procédures d'archivage. En liaison avec l'UGD : recueil des informations de communication interne, mise à jour de l'organigramme et liste des agents, annonce des arrivées/départs et événements de la D.A.J.. En liaison avec la Sous-Direction des marchés : participation à E.P.M. (Elaboration et Passation de Marchés) : mise en ligne, mise à jour et archivage de la base documentaire.

Conditions particulières : bonne maîtrise du web et de l'environnement réseau.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : connaissance de l'environnement informatique impérative (Lutèce ou équivalent).

Qualités requises :

N° 1 : dynamisme ;

N° 2 : rigueur, sens de l'organisation et de la communication ;

N° 3 : goût pour le travail en équipe.

Connaissances particulières : connaissance du logiciel intranet Lutèce appréciée et formation juridique et/ou en technique documentaire serait un plus.

CONTACT

Maud ADAM-ROBLIN — Bureau 257 — Bureau des Affaires Générales — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 66 16 — Mél : maud.adam-roblin@paris.fr.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des travaux.

Poste : Administrateur SAP/Architecte technique — Sous-Direction de la production et des réseaux.

Contact : M. Eric RAS — Bureau de la production informatique — Téléphone : 01 43 47 67 14.

Référence : Intranet ITP n° 18258.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de trois postes d'administrateurs (F/H) de la Ville de Paris.

1^{er} poste : adjoint au sous-directeur des emplois et des carrières.

Un poste d'administrateur de la Ville de Paris est susceptible d'être vacant à la Sous-Direction des emplois et des carrières.

Contacts : M. Michel YAHIEL, directeur général — Téléphone : 01 42 76 52 32.

M. Marc-Antoine DUCROCQ, sous-directeur des emplois et des carrières — Téléphone : 01 42 76 52 98.

Référence : B.E.S./D.R.H. 90908.

2^e poste : chef du bureau des personnels ouvriers et techniques.

Contacts : M. Michel YAHIEL, directeur général — Téléphone : 01 42 76 52 32.

M. Marc-Antoine DUCROCQ, sous-directeur des emplois et des carrières — Téléphone : 01 42 76 52 98.

Référence : B.E.S./D.R.H. 10908.

3^e poste : un poste d'administrateur de la Ville de Paris est susceptible d'être vacant à la Sous-Direction des Interventions Sociales et de la Santé.

Poste : chargé de la coordination et de l'appui aux actions d'insertion sociale.

Contact : M. Jean-Paul de HARO, sous-directeur — Téléphone : 01 42 76 61 25.

Référence : D.R.H./B.E.S. 11908.

Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 18205.

LOCALISATION

Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports — Service Technique des Transports Automobiles Municipaux — 44, avenue Edison, 75013 Paris — Accès : Place d'Italie — Les Olympiades (ligne 14).

NATURE DU POSTE

Titre : Conseiller en prévention des risques professionnels.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Chef du Service Technique des TAM.

Attributions : Missions en Hygiène et Sécurité ; Elaboration du plan d'action et son suivi ; Participation à la démarche du Document Unique du service mais aussi du reste de la Direction ; Elaboration du dossier présenté au Comité d'Hygiène et de Sécurité ; Conduite d'audits interne sécurité ; Animation de groupes de travail ; Actions de sensibilisation et de formation ; Participation aux travaux de la Cellule Prévention de la Direction sur tous les thèmes transversaux aux différents services ; Participation au lancement du service dans un projet de triple certification pour la partie Sécurité et selon les connaissances pour les parties Qualité et Environnement.

Conditions particulières : titulaire du permis B, participe au dispositif de gestion de crise de la Ville de Paris ; permanences plusieurs semaines par an.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : titulaire d'un diplôme « Hygiène et sécurité » de niveau cadre A.

Qualités requises :

N° 1 : sens du dialogue et qualité de pédagogue ;

N° 2 : capacité d'organisation, d'autonomie, de formaliser, synthétiser, vulgariser ;

N° 3 : expérience ou stage dans le milieu de l'industrie (ateliers ou PME).

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques.

CONTACT

Didier VARDON — Adjoint au chef des T.A.M. — Bureau 19 — Service Technique des T.A.M. — 44, avenue Edison, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 06 23 02 — Mél : didier.vardon@paris.fr.

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de gestion comptable pour le service « Finances » par voie statutaire ou emploi contractuel catégorie C confirmé, ou catégorie B (F/H).

Missions :

L'agent assurera le traitement comptable des dépenses et recettes courantes et il participera à la tenue et au suivi des tableaux de bord nécessaires au service.

A terme, l'agent pourra être amené à participer à la mise en place de la facturation des usagers.

Profil :

— Formation en comptabilité gestion exigée,

— Connaissance en comptabilité publique et des procédures des marchés publics très appréciée,

— Maîtrise de l'outil informatique indispensable,

— Autonomie, rigueur et sens du travail d'équipe seront les atouts pour la réussite sur ce poste.

Localisation du poste : Paris 19^e.

Poste à pourvoir : dès que possible.

Les dossiers de candidatures (lettre de motivation et C.V.) sont à envoyer à Stéphane MODESTE — Directeur des Ressources Humaines de la Caisse des Ecoles, par courrier : 5-7, place Armand Carrel, 75019 Paris, ou par mél : recrutement@cde19.net.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de magasinier polyvalent (F/H).

Le Crédit Municipal de Paris recherche un magasinier polyvalent.

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public local situé au cœur de Paris, assure depuis 1777 la mission sociale du « Prêt sur gage » ainsi que des missions d'expertise et de conservation d'objets et d'œuvres d'art.

Au sein de la Direction des Services Opérationnels, votre mission sera l'entretien préventif et la gestion courante d'un « stockeur » robotisé, ainsi que le stockage et la conservation des objets confiés.

Vos activités seront :

— Prise en charge, vérification, emballage, saisie informatique et rangement dans les coffres des objets confiés ;

— Entretien et gestion des magasins objets divers et bijoux et d'un magasin automatique ;

— Dégagement des objets, inventaire et remise au client après « contrôles clients ».

— Interventions en lien avec les autres activités du service ; polyvalence avec les magasiniers des autres secteurs (hôtel des ventes et Muni Garde) ;

— Contact clientèle ;

— Participation aux inventaires et aux contrôles.

Compétences requises :

— Rigueur, précision, sens de l'organisation et du travail en équipe et du contact clientèle ;

— Confidentialité ;

— Usage de la micro-informatique et bonnes bases en robotique (Formation B.E.P./C.A.P. électromécanique/maintenance industrielle) ;

— Une connaissance des modes de fonctionnement du Crédit Municipal serait un plus.

Poste à pourvoir immédiatement, ouvert à agent titulaire de la fonction publique (catégorie C filière magasiniers) ou agent non titulaire par équivalence (CDD 1 an).

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et C.V.) à :

— Par courrier : M. le Directeur Général, Service Ressources Humaines, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

— Par mél : pripes@creditmunicipal.fr.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de chef de projet (F/H) microcrédits personnels.

Intitulé de l'offre : 1 Chef de projet (F/H) microcrédits personnels.

Description du poste :

— Mission 1 : prendre en charge les dossiers de demande de microcrédits sociaux (information et orientation des demandeurs, instruction et suivi des dossiers, présentation devant le Comité de suivi) ;

— Mission 2 : réaliser le traitement logistique de l'activité ;

— Mission 3 : assurer la veille qualité du dispositif de microcrédits sociaux (création d'outils et de procédures) ;

— Mission 4 : gérer le fonds de bonification des intérêts ;

— Mission 5 : encadrer l'animateur(trice) réseau.

Formation :

— Niveau Bac + 5 économie et gestion.

— Connaissance du secteur bancaire (crédits).

Qualités requises :

— Bonne capacité de rédaction, d'expression ;

— Qualité d'organisation et méthode ;

— Esprit d'initiative et autonomie ;

— Bonnes qualités relationnelles ;

— Capacités managériales.

Secteur d'activité : Secteur microfinance.

Lieu de travail : Paris (4^e arrondissement).

Nature de l'offre : CDD de 3 ans.

Rémunération : 2 300 € nets mensuels.

Date de la prise de poste : octobre 2008.

Si cette offre vous intéresse, veuillez envoyer votre C.V. et une lettre de motivation à Pascal RIPES — Crédit Municipal de Paris — 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — p.pripes@creditmunicipal.fr.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de deux postes de chargé de mission (F/H) microcrédits personnels.

Intitulé de l'offre : 2 Chargé(es) de mission microcrédits personnels.

Description du poste :

— Mission 1 : animer le réseau ;

— Mission 2 : prendre en charge les dossiers de demande de microcrédits sociaux (information et orientation des demandeurs, instruction et suivi des dossiers, présentation devant le Comité de suivi) ;

— Mission 3 : réaliser le traitement logistique de l'activité ;

— Mission 4 : assurer la veille qualité du dispositif de microcrédits sociaux (création d'outils et de procédures).

Formation :

— Niveau Bac + 3 économie et gestion.

— Connaissance du secteur bancaire (crédits).

Qualités requises :

— Bonne capacité de rédaction, d'expression ;

— Qualité d'organisation et méthode ;

— Esprit d'initiative et autonomie ;

— Bonnes qualités relationnelles.

Secteur d'activité : Secteur microfinance.

Lieu de travail : Paris (4^e arrondissement).

Nature de l'offre : CDD de 3 ans.

Rémunération : 2 000 € nets mensuels.

Date de la prise de poste : octobre 2008.

Si cette offre vous intéresse, veuillez envoyer votre C.V. et une lettre de motivation à Pascal RIPES — Crédit Municipal de Paris — 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — p.pripes@creditmunicipal.fr.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'assistante microcrédits personnels.

Intitulé de l'offre : 1 Assistante microcrédits personnels.

Description du poste :

Sous la responsabilité du (de la) chef de projet, l'assistante aura les missions suivantes :

— Mission 1 : assurer l'accueil téléphonique, informer et orienter les demandeurs de microcrédits personnels ;

— Mission 2 : vérifier le contenu des dossiers de demande de microcrédits avant leur passage en Comité des Crédits ;

— Mission 3 : alimenter et administrer la base de données relative aux dossiers de microcrédits personnels ;

— Mission 4 : prendre en charge le secrétariat du dispositif (mailing, classement, organisation de réunion...).

Formation : minimum Bac secrétariat/assistantat.

Qualités requises :

— Excellent niveau d'expression écrite et orale ;

— Bonne maîtrise de l'outil bureautique (Word, Excel...) ;

— Organisation et gestion des priorités ;

— Autonomie ;

— Aisance relationnelle ;

— Expérience souhaitée.

Secteur d'activité : Secteur microfinance.

Lieu de travail : Paris (4^e arrondissement).

Nature de l'offre : CDD de 1 an.

Rémunération : 1 200 € nets mensuels.

Date de la prise de poste : octobre 2008.

Si cette offre vous intéresse, veuillez envoyer votre C.V. et une lettre de motivation à Pascal RIPES — Crédit Municipal de Paris — 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris — p.pripes@creditmunicipal.fr.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL